

INFORMATION IMPORTANTE

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans la Note d'Information Enregistrée par le CREPMF sous le n°EE/20-01 en date du 03 Février 2020 Les investisseurs sont invités à prendre connaissance de l'intégralité de la Note d'Information au siège de l'Emetteur, des établissements membres du syndicat de placement ou sur le site internet de l'Emetteur : www.mef.gouv.ml, ou la SGI chef de file www.sgimali.com.

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION DU 09 AU 20 MARS 2020

INVESTIR POUR BÂTIR LE MALI



Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

ACI 2000 - BP 1887 - Bamako
Tél : (+223) 20 23 19 79 / 20 23 17 07
Fax : (+223) 20 22 58 66

ÉMETTEUR



CHEF
DE FILE



CO-CHEFS
DE FILE



SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE, AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI-BENIN, UNITED CAPITAL FOR AFRICA, CORIS BOURSE, SBIF, BOA CAPITAL SECURITIES, AFRICAINE DE BOURSE, NSIA FINANCE, ATLANTIQUE FINANCE, BICI-BOURSE, BNI FINANCE, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & CIE, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOGEBOURSE, BRIDGE SECURITIES, BSIC CAPITAL, MAC AFRICAN SGI, SIRUS CAPITAL, SGI MALI, SGI NIGER, ABCO BOURSE, CGF BOURSE, EVEREST FINANCE, IMPAXIS SECURITIES, FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI), INVICTUS CAPITAL FINANCE, SGI TOGO

Cette opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le numéro N°EE/20-01

MODALITES DE L'OPERATION

■ But de l'émission

L'émission a pour objet la mobilisation de ressources en vue d'assurer, le financement d'infrastructures de développement prévues au budget 2020 de l'Etat du Mali.

■ Montant de l'émission

Le montant de l'émission est de Cent milliards (100 000 000 000) FCFA.

■ Taux d'intérêt de l'emprunt

Le taux d'intérêt nominal est de 6,50% l'an.

■ Durée de l'emprunt

L'emprunt aura une maturité de 8 ans avec 3 ans de différé.

Nature, forme et délivrance des titres

Les Obligations « Etat du Mali 6,50% 2020-2028 » seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur par appel public à l'épargne. Elles seront inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

■ Nombre et valeur nominale des titres

Le montant de l'émission est de 100 000 000 000 FCFA représenté par 10 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

■ Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

■ Période de souscription

La souscription sera ouverte du 09 au 20 Mars 2020 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis du Conseil Régio-

nal de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

■ Catégorie d'investisseurs potentiels

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurance.

■ Date de jouissance

La date de jouissance est fixée au 27 mars 2020.

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

■ Paiement des intérêts et remboursement du capital

Le remboursement se fera par amortissement annuel en séries égales après Trois (3) ans de différé, à compter de la date de jouissance. Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 27 mars de chaque année, et pour la première fois le 27 Mars 2021, ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas ouvré. Le paiement sera assuré par le DC/BR, via les SGI et les banques teneurs de comptes agréées par le CREPMF.

■ Fiscalité

Les obligations d'Etat sont exonérées d'impôts dans le pays de l'Emetteur. Les revenus liés à ces Obligations sont donc exonérés de tous impôts et taxes pour l'investisseur au Mali. Ces revenus sont soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts.

■ Date d'échéance

27 Mars 2028

SURETES ET CADRE JURIDIQUE

■ Garantie

La présente émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat du Mali.

Mécanisme de sécurisation et de paiement

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public du Mali dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné avec des ressources (fiscales et non fiscales) nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

■ Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

■ Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

■ Tribunaux compétents en cas de litige

La Cour Commune de la Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir de cet emprunt.

■ LIQUIDITE

Les obligations seront admissibles au guichet de refinancement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Chef de file



Co-Chefs de file



Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.